



## BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Les intitulés précédés d'un astérisque correspondent à des informations indispensables. Aucune inscription ne sera prise en compte si ces champs ne sont pas remplis

Merci de retourner ce formulaire renseigné et signé par courrier, fax ou courriel à :

Sinautec, dépositaire de la marque Chinform – 14, rue de Mantes, 92700 Colombes

Renseignements par téléphone au: 01 76 11 57 65 - Fax : 01 70 24 78 39 - Courriel : contact@chinform.com

RCS Nanterre B 454 066 705– Code APE : 731Z

Organisme de formation professionnelle enregistré (11 92 16731 92) auprès de la préfecture d'île de France

Nous vous ferons parvenir la confirmation d'inscription, la convention de formation et les autres documents relatifs à la formation dans les meilleurs délais.

### Formation demandée :

Intitulé, module(s) et domaine : \_\_\_\_\_

Date de session souhaitée : \_\_\_\_\_

Tarif de la session : \_\_\_\_\_ € HT

### Société :

Nom : \_\_\_\_\_

N ° Siret : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Nom et Prénom de la personne pouvant être contactée : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### Participant :

Mme/Mlle/M. - \* Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**Facturation :** La facturation sera établie au nom de l'entreprise employant le participant à la formation. En cas de règlement par un organisme collecteur ou financeur, l'entreprise s'engage à fournir l'accord de prise en charge au plus tard le premier jour de formation. Dans le cas contraire, l'entreprise sera facturée selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme.

Raison sociale (si différent de la rubrique « Société ») : \_\_\_\_\_

Adresse de facturation : \_\_\_\_\_

Nom du Responsable de la comptabilité : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

La société employant le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance et accepté les Conditions générales de ventes de formation, spécifiées ci-après. *Ce formulaire complété et signé constitue un Bon de commande.*

Fait à \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

Cachet de l'entreprise

Signature du participant

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du responsable



## Conditions générales de Vente formation inter-entreprise dispensée par Sinautec

### ARTICLE 1

#### Inscription des stagiaires

L'inscription du (des) stagiaire(s) sera prise en compte dès réception, 15 jours minimum avant le démarrage de la formation, du bulletin d'inscription complété et signé par l'entreprise. Ce bulletin d'inscription vaut acte d'engagement. Dès réception du bulletin, l'entreprise recevra une confirmation d'inscription.

#### Convocation des stagiaires :

La convocation sera adressée 10 jours avant l'ouverture de la session au responsable de formation de l'entreprise, pour transmission au stagiaire. L'entreprise signataire du bulletin d'inscription déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions de réalisation de la formation telles que figurant dans la fiche produit Formation ou programme associée à la convention de formation.

#### Prestation fournie pendant la formation :

Sinautec fournit une formation adaptée à vos besoins et délivrée par des experts avec les supports pédagogiques (supports de cours et/ou livrets Sinautec) correspondants.

### ARTICLE 2

#### Tarifs

Le tarif des formations interentreprises comprend les frais de repas du midi et les pauses-café.

### ARTICLE 3

#### Modalités de règlement

A l'issue de la formation, Sinautec adressera à l'entreprise une facture valant convention de formation simplifiée.

Le règlement devra être effectué par chèque libellé à l'ordre de « Sinautec » à 30 jours fin de mois de réception de la facture.

En cas de règlement par un organisme collecteur ou financeur, l'entreprise s'engage à fournir l'accord de prise en charge au plus tard le premier jour de formation. Dans le cas contraire, l'entreprise sera facturée selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme financeur. En cas d'absence, les jours non pris en charge par l'organisme collecteur ou financeur seront facturés à l'entreprise.

### ARTICLE 4

#### Débit ou abandon

En cas de débit par l'entreprise, à moins de 10 jours avant le début de la formation, Sinautec facturera une indemnité forfaitaire de 20% du prix de la formation. En cas d'abandon d'un ou plusieurs stagiaires en cours de formation, celle-ci sera facturée à l'entreprise dans sa totalité.

### ARTICLE 5

#### Reports ou annulations

Sinautec se réserve le droit d'annuler ou de reporter les formations décrites dans le présent document. En cas de report ou annulation, l'entreprise sera avisée, au plus tard 8 jours avant la date de début de la formation.

### ARTICLE 6

L'entreprise engagera sa responsabilité civile contractuelle en cas de dommages causés à des tiers ou à des biens.

### ARTICLE 7

#### Différends éventuels

En cas de contestation ou d'un différend ne pouvant pas faire l'objet d'un règlement amiable, la partie la plus diligente saisira la juridiction compétente.